

*D'une politique de service  
à une politique sociale et éducative  
pour les enfants et des jeunes*

**L'OVLEJ a déménagé**

Depuis 2007, l'OVLEJ avait rejoint les locaux de l'Observatoire de l'enfance, square Max Hymans. Le rapprochement entre nos deux organisations s'est effectué dans des conditions très satisfaisantes. Il a permis des synergies et le développement de nos projets.

Mais l'observatoire de l'enfance a cessé ses activités le 30 juin 2010. Nous avons dû rechercher de nouveaux locaux. Et c'est la FOEVEN qui nous accueille. Nul doute que chacune de nos organisations tirera profit de ce rapprochement puisque certaines de nos activités sont proches.

Donc, notez bien dans vos répertoires la nouvelle adresse et le nouveau numéro de téléphone. L'adresse mail reste inchangée.

Jacques Chauvin, Président de l'OVLEJ

*Ce bulletin de l'OVLEJ clôt une série de trois numéros consacrés à l'étude de l'organisation du temps libre des élèves de la maternelle au lycée, étude réalisée à partir de l'exploitation des données recueillies par l'enquête INSEE « Education et famille » (2003). Le premier numéro présentait les résultats pour les plus jeunes, de la maternelle au primaire (Bulletin n° 26-31, Mars 2010), le second pour les collégiens et les lycéens (Bulletin n°32-37, Mai 2010). Ces résultats soulèvent un certain nombre de questions que nous avons souhaité reprendre pour en dégager des pistes de travail en termes de construction de l'offre et de « fabrication »<sup>1</sup> d'une politique au service des enfants et des jeunes, de tous les enfants et les jeunes.*

*Nous tenons à remercier le bureau des accueils collectifs de mineurs du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives pour les données inédites qu'il nous a fourni concernant les mini-camps et autres séjours collectifs de moins de 5 nuits.*

<sup>1</sup> Voir un récent numéro de la revue Informations sociales, intitulé « Comment fabriquer une politique sociale ? » (n°157, Janvier-Février 2010).

L'enquête de l'INSEE « Education et famille » sur laquelle nous nous appuyons s'intéressait aux pratiques et attitudes éducatives des parents dans leur globalité. Elle portait ainsi sur la scolarité de leur enfant, mais également sur son temps libre et pour les collégiens et lycéens, sur leurs relations amicales. La description des pratiques, familiales, « informelles » ou collectives sur les temps périscolaire, extrascolaire et des vacances d'été offrait l'opportunité d'examiner la manière dont s'organisent ces temps<sup>2</sup>, selon l'âge de l'enfant, les caractéristiques socioéconomiques de la famille, et l'organisation du temps de travail parental. Notre objectif était d'examiner plus spécifiquement **le rôle des pratiques collectives dans le temps libre des enfants et des jeunes, de la maternelle au lycée, et d'identifier les facteurs déterminant l'accès à celles-ci.**

### Source : Enquête des Conditions de Vie des ménages (EPCV) « Education et famille » 2003

Jusqu'en 2004, les Enquêtes Permanentes des Conditions de Vie des ménages (EPCV) étaient menées trois fois par an, et comportaient une partie fixe (dite « indicateurs sociaux ») et une partie variable, sur une thématique spécifique. L'EPCV « Education et famille » a porté sur un échantillon de 4 114 ménages résidant en France métropolitaine, et pour chaque ménage un enfant était tiré au sort parmi ceux de 2 à 25 ans scolarisés à la rentrée 2003. L'enquête a été réalisée durant l'année scolaire 2002-2003. Notre étude s'intéressait à l'organisation du temps libre et particulièrement à la fréquentation des accueils collectifs, nous avons exclu de l'échantillon traité les enfants non scolarisés pendant l'année de référence et ceux suivant des études supérieures. L'analyse porte sur un échantillon de 3 456 enfants et adolescents scolarisés en 2002-2003 de la maternelle au lycée, une variable de pondération INSEE permettant de redresser l'échantillon par rapport à la structure de la population de référence.

### Les pratiques décrites dans le cadre de l'enquête INSEE « Education et famille »

#### Pratiques collectives :

- **Accueils du soir** : à la question « où était l'enfant principalement le soir entre les cours et le retour à la maison ? », le questionnaire de l'INSEE proposait notamment deux modalités de réponse : « étude, garderie, centre de loisirs » (5 % de la population) et « club (sportif, de musique...), centre aéré » (0.5 %). Les expressions « centre de loisirs » et « centre aéré » désignant dans le langage courant le même type d'accueil, dénommé dans la réglementation aujourd'hui en vigueur<sup>1</sup> « accueil de loisirs », nous avons donc dû regrouper ces deux modalités, « étude, garderie, centre de loisirs » et « club (sportif, de musique...), centre aéré » en une seule catégorie. Celle-ci inclut ainsi l'ensemble des types d'accueils proposés aux enfants après la classe.
- **Accueils du mercredi** : on retrouve pour la question « Où était l'enfant principalement le mercredi ? », les deux items précédemment utilisés pour le temps périscolaire du soir : « club (sportif, de musique...), centre aéré » (qui concerne pour le mercredi 16 % de la population interrogée) et « étude, garderie, centre de loisirs » (3 %). Nous avons également rassemblé ces deux modalités en une seule, désignant ainsi l'ensemble des types d'accueils proposés aux enfants le mercredi.
- **Activité de loisirs encadrées** : selon la définition du questionnaire de l'INSEE, il s'agit d'activités sportives ou artistiques pratiquées « en club, association, conservatoire ou cours particuliers », quel que soit le moment ou la régularité de ces pratiques.
- **Centre aéré ou club d'ados l'été** : cette catégorie reprend la modalité de réponse telle qu'elle était proposée par le questionnaire pour les vacances d'été, et correspond ainsi aux « accueils de loisirs » et « accueils de jeunes » regroupés dans la réglementation sous l'appellation « accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif sans hébergement ».
- **Séjour collectif l'été** : cette catégorie reprend la modalité de réponse du questionnaire « l'enfant est parti sans ses parents avec un groupe organisé l'été dernier », elle correspond aux termes du langage courant « colonies de vacances » ou « camps » et met l'accent sur le caractère collectif de ces séjours. Leur durée n'étant précisée, sont ici rassemblés l'ensemble des types de séjours distingués par la réglementation, séjours courts (1 à 3 nuits), séjours de vacances (4 nuits et plus) et séjours dits spécifiques (sportifs, artistiques ou culturels), à l'exception des séjours linguistiques différenciés des autres dans le questionnaire.

#### Pratiques familiales ou informelles

Outre la description du temps après la classe ou de la journée du mercredi (avec les parents, en autonomie, chez un membre de la famille), le questionnaire portait également sur les séjours d'été en famille, avec ou sans les parents, et les premiers départs avec des amis sans encadrement. La durée des **séjours de vacances avec les parents, sans les parents chez un membre de la famille ou avec des amis sans encadrement** n'est pas précisée, sont ainsi inclus des types de pratiques habituellement distinguées (vacances ou longs voyages de 4 nuits et plus, courts voyages de 3 nuits et moins). Les collégiens et lycéens étaient également interrogés sur le nombre de « meilleurs amis ».

1- Code de l'action sociale et des familles, Partie réglementaire, livre II, titre II, chapitre VII : mineurs accueillis hors du domicile parental, codifié par le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, modifié par les décrets n° 2005-1554 du 09 décembre 2005, n° 2006-923 du 26 juillet 2006 et n° 2009-679 du 11 juin 2009

<sup>2</sup> Voir encadré Méthodologie des bulletins n°26-31 et 32-37.

**Quatre types de constats se dégagent, questionnant l'offre à destination des enfants et des jeunes, et plus largement les politiques publiques qui orientent, soutiennent ou non, cette offre et l'accès à celle-ci.**

Le temps libre des enfants et des jeunes apparaît en effet marqué par :

- 1- des **inégalités territoriales** en matière d'offre d'accueils collectifs, notamment le mercredi ;
- 2- des **inégalités sociales** qui affectent d'une part **l'accès aux activités de loisirs** pratiquées en clubs, conservatoires ou associations et d'autre part, **l'organisation des vacances d'été** ;
- 3- une **désaffectation progressive** pour les accueils collectifs sans hébergement au fur et à mesure de l'avancée en âge<sup>3</sup>.

## **1- Des inégalités territoriales**

**En milieu rural, comme dans les petites et moyennes agglomérations, l'offre d'accueils collectifs apparaît moins développée, et plus particulièrement pour la journée du mercredi**

En moyenne 13 % des enfants de 4 à 6 ans fréquentent ces accueils le mercredi. Mais cette pratique concerne seulement 4 % de la même tranche d'âge en milieu rural, 9 % dans les villes de moins de 20 000 habitants et 6 % dans les agglomérations de 20 à 100 000 habitants. A situation familiale et organisation du temps de travail parental comparables, l'écart est encore plus important. Le taux de fréquentation des jeunes enfants vivant sur ces territoires est inférieur de 14 à 10 points par rapport à celui observé dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Pour la tranche d'âge des 7-10 ans, seuls les habitants des communes rurales et des agglomérations de moins de 20 000 habitants se distinguent avec un taux de fréquentation des accueils collectifs le mercredi de 16 à 15 % alors qu'il est de 21 % en moyenne. A situation familiale comparable, l'impact est plus faible et concerne uniquement les communes rurales (- 4 points).

Cette disparité des taux de pratiques selon les territoires pourrait relever d'un choix des parents. Les données de l'enquête INSEE sur laquelle nous nous appuyons ne permettent pas de le déterminer. Elles montrent en revanche qu'en milieu rural les jeunes enfants (4 à 6 ans) sont plus souvent accueillis chez des amis ou des membres de leur famille le mercredi<sup>4</sup> : 19 % d'entre eux, 13 % en moyenne, et seulement 5 % dans l'agglomération parisienne. Mais ce type de pratique, plus fréquente de manière générale en province (Fagnani, Letablier, 2003) ne s'observe pas, à situation comparable, pour les petites et moyennes agglomérations, ni pour les enfants de 7 à 10 ans que l'on considère probablement capables de rester seuls le mercredi.

**Le recours à l'entraide familiale ou amicale, plus aisé en milieu rural et pour les jeunes enfants, constituerait donc moins un choix qu'une solution permettant de pallier le manque d'offre.**

Cette hypothèse se trouve confirmée par les enquêtes interrogeant les parents ou les élus. Selon le sondage CSA/Francas (1999), les habitants des communes rurales, parents d'enfants de 8 à 14 ans, soulignaient le manque d'offre d'accueils de loisirs (45 % d'entre eux et 31 % en moyenne).

**En 2009, l'étude réalisée par la CNAF à partir d'enquêtes locales conclue également à une carence de l'offre en milieu rural et dans certaines banlieues de grandes agglomérations.**

<sup>3</sup> Ces inégalités territoriales, sociales ou liées à l'âge peuvent bien entendu se cumuler. Mais les traitements statistiques utilisés permettent de distinguer ce qui relève de disparités liées à la taille des agglomérations de celles relatives aux caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles des familles ou encore à l'âge de l'enfant (voir encadré méthodologie des bulletins n°26-31 et n°32-37).

<sup>4</sup> + 15 points, à situation familiale comparable, par rapport aux autres territoires.

## La priorité au temps périscolaire ?

Les inégalités territoriales s'observent plus particulièrement pour la journée du mercredi. En effet, l'offre d'accueils collectifs le soir après la classe apparaît répartie de manière plus équitable sur l'ensemble du territoire national. L'agglomération parisienne fait exception avec une plus forte fréquentation de ces accueils par les enfants de 4 à 6 ans. Le temps de trajet domicile/travail des parents leur permettant moins aisément qu'en province de venir chercher leur enfant à la fin de la journée scolaire (Fagnani, Letablier, 2003), l'offre périscolaire s'y est probablement développée de manière plus importante en réponse à ces contraintes.

**La priorité semble donc avoir été donnée au temps périscolaire. Qu'en est-il du mercredi ? Voire du samedi, journée travaillée pour un nombre croissant de parents, notamment parmi les moins aisés (Lesnard, 2009)<sup>5</sup>.**

Si nos résultats montrent que les familles cherchent à préserver le mercredi avec leurs enfants, ce n'est peut être pas tant un choix que le résultat du manque d'offre pour cette journée : 32 % des communes interrogées dans le cadre de l'étude conduite par la CNAF citent au premier rang des besoins non couverts sur leur territoire, l'accueil des jeunes enfants et des 6-12 ans le mercredi. A titre de comparaison 7 % seulement mentionnent la carence de l'offre périscolaire.

**Le développement de l'offre d'accueils collectifs le mercredi s'avère d'autant plus important que ces structures autorisent une mixité sociale qui fait défaut aux activités de loisirs sportives ou culturelles proposées par les clubs, conservatoires ou associations.**

## 2- Des inégalités sociales

### Les activités de loisirs encadrés : une forte différenciation sociale

Dès 4 ans, ce type d'activités concernait en 2003 35 % des enfants, 45 % de ceux âgés de 4 à 6 ans. Ce taux de pratique atteint 70 % à 7 ans et 80 % à 10 ans, pour se réduire ensuite progressivement, (graphique 1 et 2 bulletins 26-31 et 32-37). Mais 75 % des jeunes de 11 à 13 ans continuent à les pratiquer et 65 % des 14- 17 ans.

Ces activités de loisirs culturelles ou sportives peuvent être ainsi considérées comme relevant du « standard de vie » des enfants et des jeunes. Nous faisons ici référence à une approche qui définit la pauvreté ou l'exclusion sociale à partir, non pas seulement du revenu, mais de privations par rapport à des consommations ou des pratiques jugées indispensables au regard des normes sociales de mode de vie dans un pays donné. Concernant les enfants et les jeunes, le CERC (2003, 2005) et l'UNICEF (2007) pointent la nécessité de s'intéresser à la situation spécifique des enfants, mettant ainsi l'accent sur le rôle de l'environnement (aides financières, équipements collectifs) au-delà des seules caractéristiques des enfants et de leurs familles.

<sup>5</sup> Laurent Lesnard décrit le développement depuis le début des années 80 des formes atypiques d'horaires et d'organisation du temps de travail. Celles-ci sont le plus souvent imposées et liées aux caractéristiques de certaines professions, mais également à la position sociale. Il montre que les couples bénéficiant d'une marge d'autonomie dans la détermination de leur organisation du temps, sont le plus souvent situés en haut de l'échelle sociale. Ils choisissent dans leur grande majorité des horaires standards, synchrones entre eux et avec le temps scolaire. Selon le sondage CSA/Franco, 38 % des enfants d'ouvriers fréquentaient en 1999 le centre de loisirs le week-end (souvent ou quelques fois), 20 % des enfants d'employés ou de membres des professions intermédiaires et 7 % des enfants de cadres.

Pratiquées par une forte majorité d'enfants et de jeunes, **l'accès à ces activités est néanmoins marqué par de fortes différenciations sociales**. Ces différenciations sont observées par ailleurs sur l'ensemble de la population, adulte, enfants et jeunes, et quel que soit le type de loisirs étudié (Moreau, 2002 ; Octobre, 2004 ; Blanpain, 2004 ; Muller, 2005 ; Coulangeon, 2009).

A situation familiale comparable, notamment en termes d'activité professionnelle parentale et de type d'agglomération, avoir un parent diplômé de l'enseignement supérieur augmente de 19 à 30 points (selon les tranches d'âge) la probabilité de pratiquer ce type d'activité. A l'inverse cette probabilité se réduit de 17 à 30 points quand les parents ont arrêté leur scolarité au niveau primaire. De plus, si pour les 7-10 ans, l'impact du niveau d'études des parents est le plus faible, on observe pour cette tranche d'âge un effet du niveau de revenu familial.

Soulignons que **ces caractéristiques, socioculturelles et socioéconomiques, ne déterminent pas en revanche la participation aux accueils collectifs. Ceux-ci reçoivent ainsi un public socialement plus diversifié.**

Lieu de mixité sociale, **les accueils collectifs pourrait constituer un outil du développement d'une politique de loisirs plus équitable, en offrant à tous les enfants la possibilité de pratiquer les activités qui restent inaccessibles à nombre d'entre eux.**

La demande d'offre d'activités « nouvelles » exprimées par les parents et les enfants en direction des centres de loisirs (CSA/Francas, 1999)<sup>6</sup> peut en effet être entendue comme le souhait d'accéder à celles-ci, comme la majorité de leurs camarades.

Le coût reste toutefois un frein pour nombre de familles (CAS/Francas, 1999 ; CNAF, 2009)<sup>7</sup> Si 65 % des élus interrogés disent avoir conduit des actions spécifiques concernant le prix des activités et de l'inscription dans les centres de loisirs (au premier rang), 43 % constatent « *des inégalités ou disparités en matière d'accès aux équipements et services proposés aux enfants, aux jeunes et à leur famille* », « *inégalités avant tout liées aux coûts d'accès aux équipements, qui malgré les politiques tarifaires mises en œuvre restent dissuasifs pour une partie de la population* » (p88).

<sup>6</sup> Ce sont en effet les parents des communes rurales (où l'offre de loisirs est moins développée) et les enfants d'employés (qui pratiquent moins fréquemment que les autres des activités sportives ou culturelles club) qui mettent le plus en avant la proposition d'activités comme un levier à la fréquentation des centres de loisirs (CSA/Francas, 1999).

<sup>7</sup> Pour 41 % des parents interrogés par le CSA en 1999, pour 18 % des élus interrogés pour la CNAF en 2009.

Une étude du Crédoc menée en Rhône Alpes (2007) montre en effet que les enfants de familles à revenu mensuel inférieur à 2 300 € sont sous représentés dans les accueils de loisirs sans hébergement<sup>8</sup>.

Mais seuls 25 % des élus interrogés pour la CNAF déclarent faire de la « *résorption de ces inégalités une priorité* », avec toutefois une volonté plus marquée dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants (40 %) et surtout de plus de 50 000 habitants (54 %).

A situation sociale et activité professionnelle parentale comparables, nous ne retrouvons pas ces résultats sur les données recueillies par l'INSEE en 2003.

En revanche, ces inégalités s'observent concernant les vacances d'été, **les accueils collectifs, avec et sans hébergement, ne permettant pas de compenser le non départ en vacances**

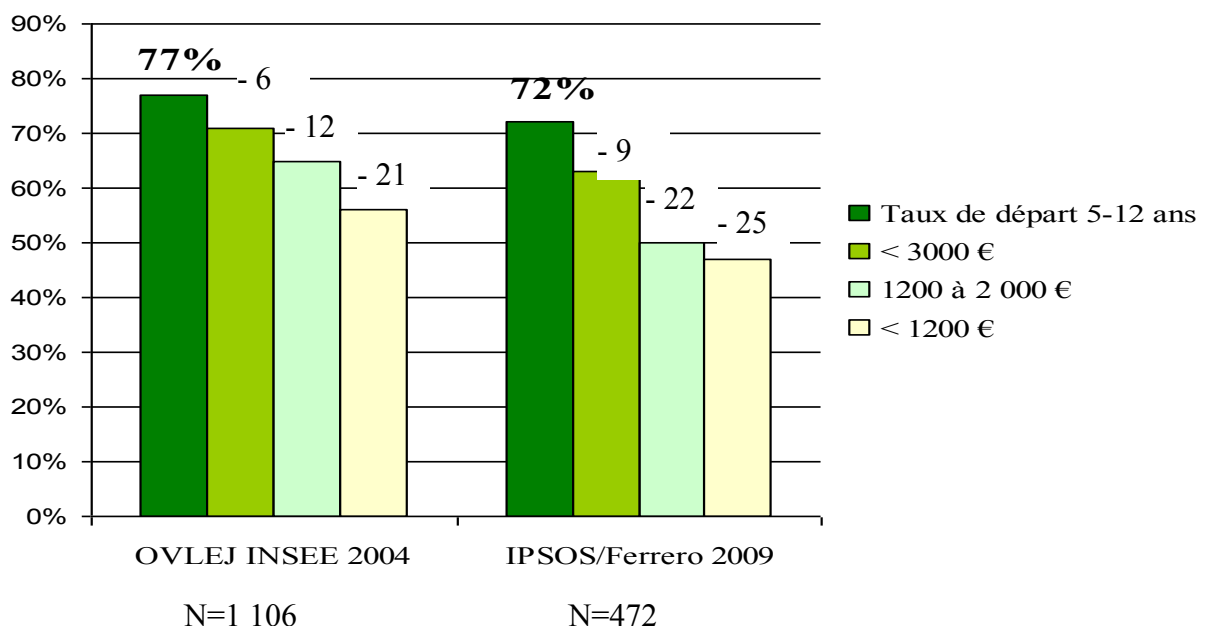
<sup>8</sup> Selon les données recueillies par le Crédoc ce niveau de revenu concernait 54 % des familles avec enfant en Rhône-Alpes.

## Les vacances : un taux de départ en baisse et des inégalités croissantes

Une étude précédente de l'OVLEJ avait mis en évidence **l'accroissement des inégalités en matière de départ en vacances entre 1999 et 2004** (OVLEJ, Bulletin n°17, 2006). **Cette tendance se serait encore renforcée ces dernières années avec, de plus, une diminution du taux de départ.**

Depuis la dernière enquête vacances de l'INSEE (2004), la statistique publique ne recueille plus de données concernant les enfants et les jeunes, les enquêtes portant exclusivement sur les plus de 15 ans (Suivi de la Demande Touristique). A partir des résultats de celles-ci et des études précédentes, on peut toutefois estimer le taux de départ en vacances<sup>9</sup> des 5-19 ans autour de 72 à 73 % pour 2007 (OVLEJ, 2009)<sup>10</sup>, il s'élevait à 74.5 % en 2004 (OVLEJ, 2006). Pour l'année 2009, le sondage IPSOS/Ferrero évalue le taux de départ des 5-12 ans à 72 % ; il atteignait 77 % pour la même tranche d'âge selon les données de l'enquête vacances INSEE de 2004. La différence de taille entre les échantillons IPSOS et INSEE<sup>11</sup> ne permet pas de comparer de manière totalement fiable les résultats obtenus. Mais **tous les indicateurs convergent pour appuyer l'hypothèse d'une baisse du taux de départ en vacances des enfants et des jeunes** (Crédoc, 2008 ; Hoiban, 2010 ; Direction du Tourisme, 2008 ; DGCIS, 2010<sup>12</sup>). De plus si l'on examine les écarts entre les taux de départ selon les niveaux de revenu pour l'échantillon IPSOS de 2009 d'une part et l'enquête INSEE de 2004 d'autre part (Graphique 1), **on constate un nouvel accroissement des inégalités qui touche particulièrement les enfants de familles à revenu moyen (1 200 à 2 000 € mensuel).**

Graphique 1 : **Taux de départ en vacances selon le revenu de la famille**



<sup>9</sup> Soit pour un déplacement dit d'agrément (hors raisons de santé, d'étude, de travail) d'au moins 4 nuits consécutives hors du domicile, selon la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme utilisée par l'INSEE.

<sup>10</sup> L'écart observé en 2004 entre le taux de départ des 5-19 ans (INSEE) et celui des plus de 15 ans (SDT) était de 8.4 points en 2004 (74.5 % et 66.1 %). Si l'on fait l'hypothèse que cet écart est resté stable, on obtient pour 2007 un taux de 72 % pour les 5-19 ans (63.6 % pour les plus de 15 ans + 8.4 %). Par ailleurs, entre 2004 et 2007, le taux de départ des plus de 15 ans s'est réduit de 2.3 points (65.9 % à 63.6 %). Si l'on applique la même tendance aux 5-19 ans, on obtient 72.2 % pour 2007 (74.5 % en 2004).

<sup>11</sup> Pour un échantillon de 500 personnes (l'effectif pour le sondage IPSOS était 472) et pour un score de 72 %, la marge d'erreur est de 4 %, le taux serait donc compris entre 68 et 76 %. Pour un échantillon de 1200 personnes (l'échantillon INSEE comportait 1106 enfant de 5-12 ans) et un score de 78 %, la marge d'erreur est de 2.4 %, le taux serait alors compris entre 74.6 % et 79.4 %.

<sup>12</sup> On ne dispose pas pour 2009 de résultats concernant le taux de départ qui soient comparables à ceux observés précédemment par le SDT mais le bilan de l'activité touristique pour l'année 2009 note un « léger ralentissement des départs des Français » avec un nombre de voyages pour motif personnel des résidents en France globalement en recul (-3,2% en 2009) et une baisse de 1,8% du nombre de nuitées.

En 2009, la politique d'aide au départ a certes connu une reprise : les dépenses d'action des CAF ont enregistré une hausse de 11 % pour les vacances familiales individuelles et de 41 % pour les centres familiaux (graphique 2). Mais cette évolution positive intervient après une baisse continue depuis 1994. Elle s'avère trop récente, et insuffisante en volume pour compenser les inégalités accrues par la récession économique.

De plus, elle ne concerne pas les centres collectifs de mineurs, pour lesquels les dépenses des CAF continuent de décroître (-10 % de 2008 à 2009). Depuis 1994, elles ont ainsi été divisées par 2.2.

Parallèlement, la priorité a été donnée aux actions menées en partenariat avec les collectivités locales dans le cadre du Contrat Temps Libre puis du contrat Enfance Jeunesse qui lui a succédé. Le volume croissant du budget des CAF consacré à ces actions en témoigne (graphique 2).

Mais comme le montre l'évaluation conduite par la CNAF (2009), **l'accès aux vacances ne constitue pas non plus une priorité des élus.**

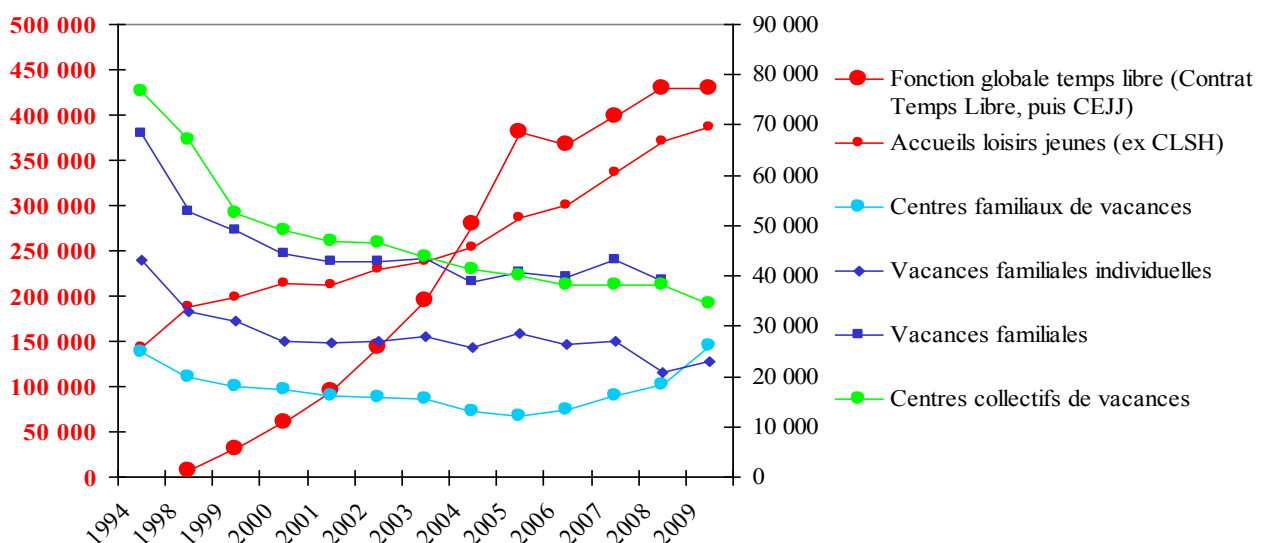
Cet objectif vient seulement au 4<sup>ème</sup> rang des « problématiques » ayant motivé des actions spécifiques pour les élus interrogés (pour 47 % d'entre eux, 65 % citant le « prix des activités et de l'inscription dans les centres de loisirs », 52 % « les quartiers sociaux et les ZUS », 50 % « la conciliation des temps familiaux et professionnels »). Seuls 17 % citent parmi les besoins non satisfaits l'offre pour les 6-12 ans pour les vacances scolaires. Si les jeunes font l'objet d'une préoccupation particulière, la question de leur accès au départ n'est pas explicitement mentionnée. Et parmi les actions pour lesquelles ils se disent satisfaits, 5 % seulement des élus évoquent « le développement des séjours, camps et sorties extérieures ».

On peut également s'interroger sur les orientations des Contrats Temps libre et Enfance Jeunesse en la matière. Parmi les élus ayant conduit des actions spécifiques de soutien au départ, 74 % jugent que le Contrat Temps Libre a eu un impact significatif sur cet accès ; concernant la conciliation des temps, ce pourcentage s'élève à 81 %. Certaines actions concernant les vacances ne seraient en effet pas éligibles au Contrat Enfance Jeunesse<sup>13</sup>.

Graphique 2 : Evolution des dépenses d'action sociale « Temps libres » des CAF

Fonction globale temps libre  
Accueils loisirs jeunes  
en milliers d'euros

Vacances familiales,  
Centres familiaux et collectifs  
en milliers d'euros



<sup>13</sup>C'est ce que relève un diagnostic mené sur la commune de Dunkerque (pp.167-171, CNAF 2009).

Dans ce contexte d'inégalités croissantes en matière de vacances en famille, quel est le rôle des accueils collectifs, notamment pour les non partants ?

### Accueils collectifs et vacances d'été

En 1999, le Crédoc (Chokrane, Hatchuel, Placer, 1999) relevait que seuls 11 % des 5-19 ans qui n'étaient pas partis en vacances d'été avaient fréquenté un centre de loisirs. On retrouve le même pourcentage en 2003 (INSEE « Education et famille »/OVLEJ 2010) alors qu'il s'élève à 15 % pour la même tranche d'âge bénéficiant de vacances.

Si l'analyse des données de l'enquête INSEE « Education et famille » ne montre pas un impact global du revenu des familles sur la fréquentation du centre de loisirs l'été, celle-ci ne permet pas de « compenser » le non départ en vacances.

A l'exception des 4-6 ans plus nombreux à fréquenter ce type d'accueil quand ils ne partent pas en vacances en famille<sup>14</sup>, pour les autres tranches d'âge, les non partants n'apparaissent pas avoir un accès privilégié aux accueils collectifs.

Les familles les moins aisées auraient ainsi des difficultés à y inscrire leur enfant sur un temps d'autant plus long qu'il recouvre la totalité des congés d'été. Une étude du Crédoc menée à Grenoble (David, Olm, 2006) conclue en effet : « plus du quart des enfants issus de familles à faible niveau de vie n'ont pas d'autre occupation que rester chez eux, sans activité précise » « les parents estiment ne pas avoir les moyens financiers d'inscrire leurs enfants sur une longue période à des activités ou dans un centre de loisirs »<sup>15</sup>.

Le frein financier est plus important encore pour les départs en colonie ou camp. L'étude conduite par l'OVLEJ (Bulletins 17 à 19, 2006 et 2008) à partir des données de la dernière enquête vacances de l'INSEE (2004) le montrait, l'enquête du Crédoc en Rhône-Alpes le confirme sur des données recueillies en 2007.

<sup>14</sup> Leur probabilité de fréquenter ce type d'accueil augmente de 9 points, à situation familiale comparable, par rapport à ceux qui partent en vacances avec leurs parents.

<sup>15</sup> Les enfants des catégories les moins aisés et/ou vivant en milieu rural étant plus souvent restés à leur domicile.

L'évolution de la politique d'aides au départ en séjour collectif depuis le milieu des années 90 (OVLEJ, 2005) ayant fortement réduit la proportion de familles bénéficiant de ces aides, **l'accès aux séjours collectifs repose aujourd'hui plus fortement sur les seuls revenus des parents.**

**Les colos ne jouent plus le rôle qu'elles avaient par le passé dans l'accès au départ de tous les enfants, et notamment de ceux privés de vacances en famille<sup>16</sup>.**

**Les « mini-camps », courts séjours collectifs organisés par les centres de loisirs, pourraient constituer un levier pour une politique visant à favoriser le départ en vacances, et notamment l'accès aux séjours collectifs.**

En effet, nous n'observons pas sur les données recueillies par l'INSEE en 2003 concernant l'ensemble des séjours collectifs quelle que soit leur durée, l'impact du niveau de revenu et d'études des parents relevé pour les seuls séjours de plus 4 nuits (Bulletins 17 à 19, 2006 et 2008). Les séjours identifiés par l'enquête INSEE s'avèrent accueillir un public socialement plus diversifié.

La comparaison avec les effectifs enregistrés par les services du Ministère de la Jeunesse pour les séjours de plus de 4 nuits de l'été 2003 montre que près de la moitié de ces enfants et jeunes étaient partis dans le cadre de séjours courts, notamment des « mini-camps » (tableau 1) qui seraient donc plus accessibles à tous les milieux sociaux. La durée, plus courte, en réduit en effet le coût

<sup>16</sup> En 1982, la SOFRES concluait en effet « le revenu ne discrimine pas les deux populations » (ménages usagers des centres de vacances et ménages non usagers), en 2004, le niveau de revenu a un impact déterminant (67 % des usagers des colos bénéficient d'un revenu annuel supérieur à 27 000 €, et seulement 47 % des 5-19 ans). En 1982, 66 % des ménages usagers avaient reçu une aide et seulement 41 % en 2004. Cette baisse est générale mais elle est plus accentuée pour les aides des CAF et des collectivités locales, et concerne donc plus fortement les ménages les plus défavorisés (voir bulletin 17, 2006).



De plus, intégrés aux activités des centres de loisirs, ils peuvent probablement bénéficier de l'aide financière que reçoivent ces structures dans le cadre des partenariats entre les collectivités locales et les CAF (Contrats Enfance Jeunesse). C'est ce que confirment les témoignages recueillis dans le dernier numéro de la revue Loisirs Education (n°435, Juin 2010).

Tableau 1 – La fréquentation des séjours collectifs en 2003

Été 2003	INSEE 2003 « sans ses parents en groupe organisé (colonie de vacances, scouts, camp d'ados..) » et « séjour linguistique »	Bureau des vacances et des loisirs des mineurs Séjours de plus de 5 nuits et au moins 12 mineurs	Estimation séjours courts moins de 5 nuits
4-6 ans	1.8 %	0,6 %	1.2 %
7-12 ans	14 %	7.2 %	6.8 %
13-17 ans	21.5 %	10.9 %	10.6 %
	13.3 %	7.2 %	6.1 %

Lecture : Selon les données de l'INSEE, 13.3 % des 4-17 ans étaient partis au cours de l'été 2003 en séjour collectif quelle que soit la durée de celui-ci, pour la même période, 7.2 % de la même tranche d'âge avait fréquenté un séjour de plus de 5 nuits. On peut donc penser que la différence entre les deux concerne des enfants et des jeunes accueillis dans le cadre de séjours de moins de 5 nuits, soit 6.1 % des 4-17 ans..

Tableau 2 : La fréquentation des séjours de moins 5 nuits en 2008/2009

	Activités accessoires à un accueil sans hébergement (ex « mini camps ») 4 nuits maximum		Séjours courts 3 nuits maximum	Camps scouts de 3 nuits maximum	Total	Population totale par tranche d'âge au 1 <sup>er</sup> Janvier 2010	% d'enfants et de jeunes en séjours de moins de 5 nuits
	Accueils de loisirs (7 407 concernés)	Accueils de jeunes de plus de 14 ans (107 concernés)					
Nombre séjours	20 470	190	2 740	140	23 400		
Effectifs							
< 6 ans	40 130	-	3 020	-	43 150	1 569 569*	2.7 %
6 à 11 ans	214 000	-	21 230	1 720	236 950	4 796 933	4.9 %
12 à 17 ans	89 630	2 290	32 410	1 230	125 560	4 685 941	2.7 %
<b>Effectif Total</b>	<b>343 760</b>	<b>2 290</b>	<b>56 660</b>	<b>2 950</b>	<b>405 660</b>	<b>11 052 443</b>	<b>3.7 %</b>

\*Etant donné le faible effectif concerné avant 4 ans, nous avons pris en compte la population de 4 à 5 ans.

Sources : Pour les chiffres concernant les séjours, Bureau des accueils collectifs de mineurs – Ministère de la jeunesse et des solidarités actives, Juin 2010. Ces chiffres sont issus des déclarations avant le déroulement des accueils, il s'agit donc d'effectifs prévisionnels. Pour la population totale : INSEE

NB : L'écart observé entre l'estimation issue des données INSEE (6 % pour la seule période d'été) et les effectifs déclarés aux services du Ministère de la Jeunesse (près de 4 % pour l'ensemble de l'année) ne relève probablement pas d'une baisse de la fréquentation de ce type de séjours, qui serait alors très forte et de plus ne semble pas confirmée par les organisateurs. On peut en revanche faire l'hypothèse que la notion de « vacances en groupe organisé » pour les parents serait plus large que celle définie par la réglementation en vigueur. Depuis 2006, tous les séjours avec hébergement doivent être déclarés dès la première nuit et le seuil minimal des effectifs a été abaissé à 7 mineurs. Celui-ci resterait néanmoins supérieur à la perception que les parents ont d'un groupe organisé. L'écart entre les deux sources étant particulièrement important pour les adolescents (10.6 % cf. tableau 1 et 2.7 % cf. Tableau 2), on peut en effet supposer que l'enquête INSEE identifiait ainsi des départs en petits groupes, organisés par des centres de loisirs, mais également d'autres types de structures accueillant des jeunes (clubs, MJC, centres sociaux...).

**Plus de 400 000 enfants et jeunes auraient bénéficié de ces séjours courts en 2008/2009, dont 346 050 en mini-camps organisés par les centres de loisirs.** A titre de comparaison, la fréquentation des séjours de plus de 5 nuits est estimée pour la même période à 993 970<sup>17</sup>.

**Le développement des mini-camps pourrait permettre à nombre d'enfants et de jeunes privés de vacances de partir, au moins pour quelques jours. De plus, ce type de séjour offre aux parents et aux enfants, une transition entre les accueils sans hébergement et les vacances collectives.**

Participant des activités du centre de loisirs à proximité du domicile, encadrés par des animateurs connus des parents et des enfants, ils répondent en effet à la demande majeure des premiers quand on les interroge sur ce qui pourrait les inciter à faire partir leur enfant en « colo » (OVLEJ 2005). Outre les informations sur les séjours, 87% souhaiteraient rencontrer les animateurs avant le départ, 80 % le directeur et 85% que leurs enfants puissent être accompagnés par des camarades.

**Les mini-camps offrent ainsi un cadre familial et donc sécurisant pour un premier départ collectif.** Les chiffres du Bureau de la protection des mineurs montrent d'ailleurs que 62 % de leur public est âgé de 6 à 11 ans (tableau 2).

**Les adolescents sont en revanche plus nombreux à fréquenter les autres formes de séjours courts,** que ces derniers entrent dans le champ de la réglementation (tableau 1) ou pas (tableau 2). Plus de 10 % des 13-17 ans seraient partis au cours de l'été « *en groupe organisé* » pour une durée inférieure à 5 nuits, selon les déclarations des parents à l'INSEE en 2003, une part importante d'entre eux en petits groupes (tableau 1).

**Les jeunes constituent également le public privilégié des séjours, colonies, camps, d'au moins 5 nuits :** selon les données déclarées aux services du Ministère de la Jeunesse, ils avaient accueilli près de 11 % des 13-17 ans au cours de l'été 2003, la même proportion pendant l'été 2009 (et seulement 6 % des 7-12 ans pendant les vacances estivales de 2009, plus de 8 % pour la même période de 2003).

<sup>17</sup> Chiffres clefs de la fréquentation, Séjours de vacances de 1999/2000 à 2008/2009, Bureau de la protection des mineurs ; Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Haut commissaire à la jeunesse, Décembre 2009.

En revanche, les jeunes délaissent davantage les accueils collectifs sans hébergement. On ne dispose pas de données récentes, mais seuls 6 % des 13-17 ans avaient fréquenté un « *centre de loisirs ou club d'ados* » au cours de l'été 2003 (enquête INSEE OVLEJ 2010),

**Ce type d'offre, mini-camps, courts séjours, voire sorties en petits groupes, mais également de « colos » ou de camps sur des durées plus longues, semble ainsi répondre à la demande des adolescents en matière de mobilité, d'autonomie et de socialisation.**

Les résultats de notre étude montrent en effet que **le départ en séjour collectif**, quelle que soit la durée de celui-ci, est **la seule pratique encadrée** parmi celles identifiées dans l'enquête INSEE de 2003 **qui contribue à étendre les réseaux amicaux** des collégiens et lycéens. Ceux partis en séjour collectif ont en effet déclarés à l'INSEE un nombre d'amis supérieur aux autres, quel que soit leur milieu social ou les autres loisirs pratiqués (bulletin n°32-37).

Et quand on les interroge sur ce qui motive leur participation à un séjour collectif (INSEE 2004), les jeunes de 14 à 16 ans citent plus fréquemment que leurs cadets « rencontrer de nouvelles personnes » (OVLEJ, Bulletin n°19, 2008)<sup>18</sup>.

Les « colos », camps ou autres formes de séjours offrent en effet aux adolescents la possibilité d'expérimenter, de se construire hors du regard des parents (De Singly, 2006) mais également du contrôle du groupe de pairs habituels, au sein duquel les normes de comportements s'avèrent souvent intransigeantes (Lardellier, 2008 ; Metton, 2009). Ces séjours peuvent ainsi contribuer au développement de l'autonomie relationnelle des jeunes. Ils répondent également à leur désir d'ouverture et de mobilité, qui ne se limite pas au seul territoire local (CNAF, 2009 ; De Singly, 2001).

<sup>18</sup> Cité par 31 % des 5-19 ans ayant fréquenté un séjour collectif et 36 % pour les 14-16 ans. Soulignons que le questionnaire de l'INSEE n'étant pas spécifiquement construit pour des enfants et des jeunes, n'étaient pas proposés, parmi les motivations, « s'amuser », « se faire des copains » etc.... « Rencontrer de nouvelles personnes » vient au second des rang des motivations proposées, les activités sportives étant mentionnées par 58 % des 5-19 ans, celles-ci comprenant les activités de plein air, du type vélo, baignade etc....

De plus, les résultats de notre étude montrent qu'ils peuvent constituer un levier à la participation aux activités de loisirs de proximité. A l'inverse des plus jeunes pour lesquels la relation entre centre de loisirs et mini-camps favorise les premiers départs collectifs, **pour les adolescents c'est la participation à un séjour qui semble inciter à la fréquentation d'un accueil de loisirs, sans hébergement**<sup>19</sup>

**Développer des passerelles entre les deux types d'offres, séjours collectifs et accueils de loisirs de proximité favoriserait :**

- \* **l'accès au départ d'un grand nombre d'enfants et de jeunes, et notamment ceux privés de vacances familiales,**
- \* **le premier départ dans un cadre collectif des enfants de 6 à 11 ans,**
- \* **la participation des adolescents à des pratiques encadrées, qu'ils sont nombreux à délaissier.**

### **3- Une désaffection progressive pour les accueils collectifs sans hébergement**

La désaffection des adolescents pour les activités collectives encadrées est relevée par tous les acteurs, les élus exprimant dans le cadre de l'étude conduite par la CNAF leurs difficultés à appréhender leurs demandes. Pour la ville de Grenoble, le Crédoc note : « *Malgré une offre a priori adaptée aux souhaits des jeunes, d'un temps qui ne soit pas trop contraint et sans programmation importante, ces structures – de proximité – peinent à toucher les jeunes de 12 ans et plus* » (2006).

L'analyse des données INSEE de 2003 (OVLEJ, 2010) montre une chute des pratiques à 11-12 ans, mais **la baisse de la fréquentation des centres aérés l'été et des accueils du soir commence dès 8 ans**. En 1999, le Crédoc soulignait également qu'à partir de cet âge la fréquentation du centre de loisirs, quel que soit le moment, devenait plus occasionnelle.

**La problématique de la désaffection des adolescents pour les accueils de loisirs n'est donc pas récente**. D'autre part, pour mieux la comprendre, il nous semble qu'elle ne doit pas être seulement envisagée comme une rupture à un âge donné, mais replacée dans **la perspective plus large de l'évolution des pratiques au fur et à mesure du développement de l'enfant**.

La fréquentation des accueils collectifs sans hébergement marque pour les plus jeunes, scolarisés en maternelle, l'autonomie croissante de l'enfant (OVLEJ, Bulletin n°26-31).

Cette pratique est favorisée par l'activité professionnelle de la mère, ces accueils remplissent ainsi une fonction de garde quand les parents travaillent et ne peuvent venir chercher leur enfant à la fin de la journée scolaire. Mais quelle que soit la disponibilité de la mère, leur fréquentation dépend également de l'âge de l'enfant et augmente au cours des années de maternelle le soir, le mercredi, puis l'été. On observe le même processus pour les vacances chez un membre de la famille, sans les parents<sup>20</sup>. Après l'entrée à l'école, fréquenter un accueil collectif comme partir sans parents représente une étape dans l'autonomie laissée à l'enfant.

Mais, à partir de 8 ans, le processus s'inverse, les accueils collectifs sont progressivement délaissés, le soir, puis l'été et enfin le mercredi. On peut rester à la maison, que les parents soient ou non présents.

**Le « centre de loisirs » n'est-il pas marqué, voire identifié, par les parents et les enfants, à la place qu'il occupe dans l'organisation du temps et le processus de développement des plus jeunes**

<sup>19</sup> A l'inverse des résultats présentés dans la note 13, la relation « centre de loisirs, club d'ados » et « séjour collectif » augmente avec l'âge : parmi les lycéens, ceux partant en séjour collectif ont une probabilité plus forte de fréquenter le « centre de loisirs ou club d'ados » (+44 points), l'écart est 12 points pour les seuls 14 à 17 ans, et de 8 points pour les 11-13 ans.

<sup>20</sup> Les deux pratiques étant d'ailleurs corrélées (OVLEJ, 2010).

Les « pré adolescents » surtout, ne l'associent-ils pas à **une obligation et à une catégorie d'âge inférieure dont il s'agit de se démarquer** ? Ce désir de rupture avec le monde des « petits » s'exprimerait plus fortement à partir de 11-12 ans, contribuant ainsi à expliquer la chute de fréquentation des accueils collectifs à cet âge.

Interrogés par le CSA (1999) sur ce qui leur déplait concernant les activités qu'ils pratiquent pendant leur temps libre, les 12-14 ans mettent en avant « être obligés d'y aller » devant les autres propositions (28 %), et loin devant « être obligé de faire ce qu'on te dit » (17 %). Pour les aspects positifs, « avoir l'impression d'être grand » ou « prendre des responsabilités » sont également plus fortement plébiscités par les plus de 12 ans (15 à 16 %) que par les plus jeunes (6 %).

**C'est donc moins l'encadrement et ses contraintes au cours de l'activité elle-même qui est en jeu que la liberté d'action et de décision concernant la participation à cette activité.**

Il s'agit de prouver, à soi même et aux autres, que l'on a quitté le monde de l'enfance (De Singly, 2006). On peut également se demander si ce besoin de liberté d'action n'est pas redoublé par la nécessité de rester disponible aux sollicitations amicales. Emergeraient chez cette génération des modes de sociabilité marqués par l'utilisation des nouvelles technologies. Rester en contact, disponible pour se retrouver, participer à une sortie, sont autant de manières d'entretenir ses liens amicaux et de montrer son appartenance au groupe (Metton, 2009 ; Le Breton, 2010).

La souplesse des horaires souvent préconisée comme une réponse aux attentes des adolescents, ne l'est peut être pas véritablement. La construction collective d'un projet qui fait sens pour eux paraît l'être davantage. Reste à savoir comment l'accompagner. Des expériences existent, leur soutien dans le cadre de l'expérimentation lancée par la CNAF pour 2010-2012<sup>21</sup> devrait permettre de les développer.

## Construire une politique sociale et éducative pour les enfants et les jeunes

La question des attentes des jeunes et de leur désaffection, certes réelle, pour les accueils collectifs d'une part, les inégalités observées en matière d'accès aux vacances et aux loisirs d'autre part mettent en évidence la nécessité de **déplacer l'enjeu des politiques enfance jeunesse de la question de la conciliation vie familiale/vie professionnelle vers celle des objectifs éducatifs et sociaux de ces politiques.**

Au niveau européen, la notion de la conciliation des temps a émergé à la fin des années 80 à partir de la thématique de l'égalité hommes/femmes et du partage des responsabilités dans la sphère professionnelle comme dans la sphère privée. Elle a ensuite progressivement glissé vers une approche économique de cette égalité (Le Bihan-Youinou, Martin, 2008 ; Martin, 2010) avec comme objectif premier la participation des femmes au marché du travail<sup>1</sup>. C'est à ce moment, à la fin des années 90, que la politique de conciliation devient un enjeu central de l'agenda européen. Le développement de l'offre de garde, particulièrement pour les jeunes enfants, s'impose alors comme un moyen de cette politique. « *En France, les politiques de la famille vont suivre et adapter cet agenda européen* » Concernant la petite enfance, « *on passe d'une logique de service public (...) à une logique de prestations monétaires, pour les parents se procurent un service personnalisé, selon l'idéologie du libre choix* » (Martin, 2010).

Au-delà du seul secteur de la petite enfance, cette orientation participe en effet d'un modèle où l'enfant et sa prise en charge éducative sont considérés comme relevant avant tout de la sphère familiale (Mahon, 2008)<sup>1</sup>. L'action publique a alors pour objectif d'aider la famille à remplir son rôle<sup>1</sup>, notamment en mettant en place une offre de service permettant aux deux parents de travailler afin qu'ils puissent disposer d'un revenu suffisant pour subvenir à l'ensemble des besoins de la famille et des enfants.

Dans ce contexte, on comprend que « *tout se passe comme si la mise en œuvre d'un politique de service à la population s'imposait comme une quasi obligation alors que la mise en œuvre d'une politique sociale restait sur le champ de l'enfance et de la jeunesse suspendue à l'arbitrage des élus et aux grandes orientations municipales* » (CNAF, 2009).

<sup>21</sup> Lettre-circulaire CNAF n°2010-103 du 2 juin 2010, cf. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2664 du 18 juin 2010.

L'évaluation conduite par la CNAF concernant la mise en œuvre dans le cadre des politiques locales de ses orientations en matière d'enfance et de jeunesse conclue à la nécessité de construire une politique intégrée de la jeunesse. On ne peut que s'en féliciter. Les jeunes français se montrent en effet plus pessimistes et isolés que les autres jeunes européens, attitudes qui seraient liées à une prise en charge publique limitée et des conditions de vie marquées par des inégalités territoriales et familiales (Loncle 2008). On retrouve les mêmes résultats concernant leurs cadets.

Les résultats des comparaisons internationales qui cherchent à évaluer le bien être des enfants et des adolescents placent la France en fin de classement (OCDE, 2009 ; UNICEF, 2007 ; WHO, 2007). Les conditions de vie matérielles et sociales sont décrites comme plutôt favorables, mais les enfants et adolescents française évaluent leur qualité de vie de manière plus négative qu'ailleurs (WHO, 2007), plus particulièrement s'agissant de leurs relations avec leurs pairs (UNICEF 2007)<sup>22</sup>, notamment au sein de l'école (OCDE, 2009)<sup>23</sup>. Le faible sentiment d'intégration (notamment par rapport à la « communauté locale » et « au cercle d'amis ») observé chez les jeunes français plus âgés (16-29 ans) par rapport aux jeunes européens (Loncle, 2009) commence dès l'adolescence, voire l'enfance.

Construire une politique intégrée de la jeunesse s'avère nécessaire, revaloriser les objectifs éducatifs et sociaux de la politique « temps libre » pour les enfants est tout aussi indispensable<sup>24</sup>. Ces objectifs répondent aux attentes des enfants, des jeunes, et celle à de leurs parents<sup>25</sup> (Hatchuel, 2002 ; Croutte, 2009).

Mettre en place une politique éducative et sociale, au service des enfants et des jeunes, suppose de développer une offre accessible à tous, sur l'ensemble du territoire et sur la globalité des temps libres. L'analyse des études disponibles montre en effet l'importance des inégalités socioéconomiques et territoriales en la matière, inégalités plus marquées pour les autres temps que le périscolaire : mercredi, samedi, vacances. Dans ce contexte, les accueils collectifs, fréquentés par une population socialement diversifiée notamment pour les plus jeunes, peuvent constituer l'outil d'une telle politique.

Dans cette perspective, les résultats des études convergent pour suggérer les pistes de travail suivantes :

- **développer une politique tarifaire et une information permettant aux enfants les moins aisés de fréquenter davantage les accueils de loisirs et séjours collectifs, notamment pendant la longue période des vacances d'été.**
- **valoriser le caractère éducatif de ces accueils, mettre l'accent sur leur offre de loisirs** – au-delà du seul temps périscolaire et de ses contraintes-, **développer la participation des adolescents, mais également des enfants, à la construction de projets** favoriseraient leur intérêt pour des pratiques encadrées qu'ils délaissent progressivement. Soulignons que ces objectifs répondent aux attentes des jeunes comme à celles de leurs parents.
- **valoriser l'enjeu social de ces accueils collectifs qui offrent des espaces de construction du lien social, du vivre ensemble**, dans une société où la mixité sociale a de plus en plus de mal à s'exercer ; **l'accueil parmi les autres, des enfants en situation de handicap, en prenant en compte leurs spécificités**<sup>26</sup>, participe du même enjeu.
- **développer les passerelles entre les accueils de loisirs et les séjours de vacances, en soutenant notamment les départs en mini-camps**, permettrait également de susciter la participation des adolescents sur l'ensemble de l'année. Ce type de séjour pourrait de plus favoriser l'accès au départ de nombre d'enfants et de jeunes privés de vacances familiales, et constituer une transition entre les accueils sans hébergement et les « colos » de plus longue durée.

Souhaitons que les acteurs concernés puissent s'appuyer sur la publication régulière de données intégrant l'ensemble de ces pratiques, séjours collectifs, mini-camps, accueils sans hébergement.

<sup>22</sup> C'est sur cette dimension que le classement de la France est le moins bon (17ème sur 21 pays).

<sup>23</sup> Parmi les 11-15 ans, une proportion supérieure à la moyenne des pays interrogés pour l'OCDE déclare avoir fait l'objet de « brimades » (physiques ou psychologiques) au moins deux fois au cours des deux derniers mois, 13.6 % en France, 11 % en moyenne. L'écart est plus important pour les plus jeunes. En France, 17 % des garçons de 11 ans et 16 % des filles du même âge disent avoir subi cette expérience, 14 % et 12 en moyenne dans l'ensemble des pays enquêtés.

<sup>24</sup> Voir les Etats Généreux de l'Enfance.

<sup>25</sup> Interrogés par le Crédoc (2002 et 2009) sur « les mesures qui pourraient les aider dans l'éducation de leurs enfants », les Français mettent au premier plan le développement d'équipements et d'activités extrascolaires.

<sup>26</sup> Cf. OVLEJ, Bulletin n°20-25, 2009.

## Débat

Jacques Chauvin, Ligue de l'enseignement

### Accueils de loisirs et séjours de vacances, deux types d'accueils collectifs de mineurs complémentaires

Les rythmes scolaires concernent prioritairement ceux des enfants : articulation entre le temps passé à l'école et celui passé en dehors de l'école, que ce soit du point de vue la journée, de la semaine, ou de l'année. Pour cette prise en compte au niveau de l'année, on parle de calendrier scolaire. Dans l'absolu, ce calendrier scolaire devrait être construit uniquement dans l'intérêt de l'Enfant. Cependant est-il possible d'avoir une approche aussi « idéaliste » quand on sait que les rythmes scolaires doivent aussi prendre en compte les rythmes sociaux ? Les temps libérés des enfants coïncident rarement avec les temps libérés des parents.

Il est donc de la responsabilité de la société de mettre en œuvre des politiques éducatives et sociales pensées dans une analyse de la complémentarité entre le temps de l'école, celui de la famille et les temps « libres ». Cela suppose donc de faire en sorte que ces temps libres ne soient pas des temps vides, mais des temps éducatifs et ludiques dans des cadres organisés.

Pour les temps libérés consécutivement de plusieurs jours, la réglementation distingue deux types d'accueils collectifs : les accueils de loisirs et les séjours de vacances. La principale différence entre ces accueils se situe au niveau de la nuit. Pour un accueil de loisirs, le jeune passe la nuit dans sa famille, l'accueil se renouvelle donc tous les matins et se termine tous les soirs, alors que pour les séjours de vacances, l'accueil est continu sur plusieurs jours et comprend donc aussi les nuits en dehors du domicile familial.

Les accueils de loisirs seraient fréquentés par environ 4 millions d'enfants – selon les estimations en vigueur -, alors que les séjours de vacances ne le sont que par un peu moins d'1 million. Ces deux concepts d'accueil ont montré leur pertinence au cours des ans.

Trop souvent on présente les accueils de loisirs et les séjours de vacances comme concurrentiels, alors qu'ils devraient être montrés comme tout à fait complémentaires. Dans la plupart des cas, l'accueil de loisirs se fait dans la ville de résidence de l'enfant, voire dans son quartier et même dans l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant. Le séjour de vacances permet de « sortir » de cet environnement quotidien. Rappelons que près de 3 millions d'enfants ne partent même pas pour une nuit en dehors de chez eux. Outre le dépaysement géographique et environnemental, l'enfant en séjour de vacances noue une relation avec d'autres enfants et adultes que ceux qu'il côtoie d'ordinaire.

Ce dépaysement est aussi l'occasion de découvrir et de pratiquer d'autres activités, en particulier des activités de pleine nature.

S'il est un domaine où accueil de loisirs et séjour de vacances se différencient et se complètent, c'est bien celui de la socialisation de l'enfant, notamment au niveau de sa relation avec sa famille et avec les autres. Ne pas dormir chez soi, ne pas voir sa famille tous les jours est un moyen de grandir un peu plus pour l'enfant (et pour les parents...). L'enfant va évoluer dans un milieu social différent qui va avoir deux conséquences importantes. D'une part, il va développer sa propre autonomie : faire son lit, choisir ses vêtements, etc. D'autre part il va vivre avec un groupe qui aura ses règles et ses usages et dont il sera partie intégrante.

Cet environnement nouveau, ce cadre de vie différent permettront également de comprendre que l'on peut vivre autrement : moins de télévision et de jeux numériques, rythme journalier plus régulier, dormir plus longtemps, etc.

C'est pour toutes ces raisons, que nous devons, d'un point de vue sociétal favoriser les politiques publiques qui permettront le départ en vacances des enfants. Et pour ceux qui ne partiraient en séjours de vacances, il ne faut pas sous estimer l'intérêt éducatif et social des accueils de loisirs qui proposent des mini camps.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Blanpain N., Daniel A., 2004, « Les modes de vie des adolescents âgés de 15 à 17 ans, un aperçu à partir des enquêtes statistiques », *Etudes et résultats*, DREES, n°319, juin.
- Bradshaw J., Hoelscher P. Richardson D., 2007, [\*Comparing Child Well-Being in OECD Countries : Concepts and Methods\*](#), UNICEF, Innocenti Working Papers, n°3.
- Bruniaux C., Galtier B., 2003, « L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaines et britanniques », *Les papiers du CERC*, n°1.
- Bureau de la protection des mineurs et des formations jep, 2009, ; *Chiffres clefs de la fréquentation, Séjours de vacances de 1999/2000 à 2008/2009*, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Haut commissaire à la jeunesse, Décembre.
- Chokrane, B., Hatchuel G., Placer V., 1999, *Les vacances d'été des enfants de 5 à 18 ans*, Crédoc, Direction du Tourisme, ONT.
- CERC, 2004, *Les enfants pauvres en France*, Rapport n°4.
- CERC, 2005, *Estimer la pauvreté des enfants*, Dossier n°2 du CERC, juin.
- CNAF, CAF, TMO Régions, Michel Quiot consultants, 2009, *Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF*, Attentes des familles et des jeunes, attentes des élus, territoires, CNAF, Dossier d'études n°113.
- « Comment fabriquer une politique sociale ? », 2010, *Informations sociales*, CNAF, n°157.
- Coulangeon P., Lemel Y., 2009, « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Economie et statistique*, INSEE, n°423.
- Crédoc, 2007, Dispositif d'observation des séjours de vacances et des accueils de loisir en Rhône-Alpes, CPPCVL en Rhône-Alpes, DRDJS de Lyon, CAF de Lyon.
- Crédoc, 2008, 2008 : les vacances des Français s'ajustent à leur pouvoir d'achat, Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », Direction du Tourisme.
- Crépin C., 2010, « Attentes d'encadrement et autonomie des adolescents à l'occasion des activités de loisirs », *Politiques sociales et familiales*, CNAF, n°99, mars, pp.121-129.
- Croutte P., Hatchuel G., 2009, Prestations sociales, prestations familiales et aides aux familles : état de l'opinion début 2009, Crédoc pour la CNAF , enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », n°R258.
- CSA/Francas, 1999, *Les 8-14 ans et leurs pratiques de loisirs*.
- CSA/Francas, 2000, *L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune*.
- David E., Olm C., 2006, *Les vacances des jeunes grenoblois*, Synthèse de l'étude réalisée pour la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et la CAF, Crédoc.
- Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), 2010, « Les déplacements touristiques des Français », *Le tourisme en France en 2009*, Bilan provisoire, [www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes](http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes).
- Fagnani J., Letablier M.T., 2003, « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°72, pp. 21-35.
- Hatchuel G., Croutte P., Duflos C., Piau C., 2002, Quelques opinions sur les prestations familiales, sur le rôle parental et sur les caisses d'allocations familiales, au début 2002, Crédoc pour la CNAF, n°R225.
- Hoiban S., 2010, *Vacances 2010 : des contraintes financières très présentes, premiers résultats*, Crédoc pour la DGCIS, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français ».


- IPSOS Public Affaires pour Ferrero, 2010, *Le Baromètre des vacances des enfants*, Avril-Mai, [www.ipsos.fr](http://www.ipsos.fr).
- Lardellier P., 2008, «Les ados pris dans la Toile », Le Breton D. (dir.), *Cultures adolescentes, entre turbulence et construction de soi*, Autrement, pp. 112-125.
- Le Bihan-Youinou B., Martin C. (dir.), 2008, *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Presses de l'EHESP.
- « Le mini-camp, un vrai projet de vacances », 2010, *Loisirs Education*, La JPA, juin, n°435.
- Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée*, les nouvelles contraintes de l'emploi du temps, PUF.
- Loncle P., 2008, « Des jeunes Français isolés et pessimistes face à une prise en charge publique limitée », Stellingner A. (dir.), *Les jeunesses face à leur avenir, une enquête internationale*, Fondation pour l'innovation politique, Kairos Future.
- Martin C., 2010, « Concilier vie familiale et vie professionnelle : un objectif européen dans le modèle français des politiques de la famille ? », *Informations sociales*, « Comment fabriquer une politique sociale ? », CNAF, n°157, janvier-février, pp.114-123.
- Metton-Gayon C., 2009, *Les adolescents, leur téléphone et internet, "Tu viens sur MSN ?"*, L'Harmattan.
- Moreau A., Pichault A., Truchot G., 2002, « Le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans », *Stat-Info*, Ministère des sports, n°02-04, octobre.
- Muller L., 2005, « Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs démographiques de la pratique sportive et des activités choisies », *Stat-info*, n°05-05.
- Muller L., 2005, « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *INSEE Première*, 1008.
- Muller L., 2003, « La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel », *INSEE Première*, n°932, Novembre 2003.
- Octobre S., 1999, « Les loisirs des 8-19 ans », *Développement culturel*, n°131.
- Octobre S., 2004, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, Paris, Daps, Ministère de la culture et de la communication, La Documentation française.
- OECD, 2009, *Doing better for children*, Comparative child well-being across the OECD.
- OVLEJ, Monforte I., 2005, « Rétrospective de la fréquentation des séjours collectifs, 1954-2004 », *Bulletin n°16*.
- OVLEJ, Monforte I., 2005, « Centres de vacances, colonies de vacances ..., perception et attentes des parents », *Bulletin n°10-15*.
- OVLEJ, 2007, Monforte I., « Les aides au départ dans l'enquête vacances 2004, les 5-19 ans et les vacances (2) », *Bulletin n°18*.
- OVLEJ, 2008, Monforte I., « Entre soi ou avec les autres, séjours familiaux, sans les parents ou colos, les 5-19 ans et les vacances (3) », *Bulletin n°19*.
- OVLEJ, Monforte I., 2006, « Les 5-19 ans et les vacances, types de pratiques et accessibilité », *Bulletin n° 17*.
- OVLEJ, Monforte I., 2009, « Quel accès au départ en vacances aujourd'hui pour les enfants et les jeunes ? », *Journée sur l'Aide au Départ en Vacances*, 9 juillet, [www.aideaudépart.com](http://www.aideaudépart.com).
- OVLEJ, Monforte I., 2010, « Organisation du temps libre et pratiques collectives, (1) De la maternelle au primaire », *Bulletin n° 26-31*.
- OVLEJ, Monforte I., 2010, « Organisation du temps libre et pratiques collectives, (2) Du collège au lycée », *Bulletin n°32-37*.



- UNICEF, 2007, *A overview of child well-being in rich countries*, a comprehensive assessment of the lives and well-being of children and adolescents in the economically advanced nations, Innocenti Research Center, Report Card 7.
- SOFRES, 1983, *Les centres de vacances pour enfants, enquête sur la clientèle actuelle et potentielle*, Ministère du temps libre, CNAF, Commission Technique et Pédagogique des Centres de Vacances et de Loisirs, 1983.
- Singly F. de, 2006, *Les adonaissants*, Hachette.
- Singly F. de, 2001, « La liberté de circulation de la jeunesse », commentaire des résultats d'un sondage, « Les jeunes et leurs modes de déplacement en ville », Institut pour la Ville en Mouvement.
- World Health Organization (WHO) Europe, 2007, *Social cohesion for mental well-being among adolescents*, WHO/HSBC Forum.



Contact : Isabelle Monforte  
67 rue Vergniaud – 75013 PARIS

 01 45 88 13 62

 [ObservatoireVLEJ@aol.com](mailto:ObservatoireVLEJ@aol.com)